



2, route de Clisson

Code postal : 44190

Tél : 02.40.54.76.38

mairie.saintluminedeclisson@orange.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022

1°) **Signature d'une convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine communal**

Dans le cadre d'un nouveau décret, dit le décret Tertiaire, il est fait obligation à tous les propriétaires de bâtiments (ou plusieurs bâtiments sur une même unité foncière) d'une superficie supérieure ou égale à 1 000 m² de réaliser un audit énergétique en vue d'une réduction progressive de la consommation, jusqu'à – 60% en 2050.

Pour la commune, les bâtiments assujettis à ce nouveau texte sont les suivants :

- Salle des Garennes – bar et vestiaires du foot
- Ecole publique – restaurant scolaire.

A cet effet, une convention avec le SYDELA (Syndicat Départemental d'Energie) est approuvée par le Conseil Municipal pour la réalisation d'un audit énergétique pour le complexe des garennes, bar du foot et vestiaires. Le coût pour la commune sera de 4 176.31 € HT.

2°) **Demande de subvention au titre de la DSIL 2022**

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022.

Cette demande portera sur l'aménagement du local 4 rue de la Vendée, en vue de la création d'une chocolaterie. Les travaux sont estimés à 80 771,34 € HT. Le montant de la subvention demandée est de 64 617,07 €.

3°) **Demande de subvention au titre de la DETR 2022**

Pour l'acquisition d'une propriété appartenant à l'Association diocésaine, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022. Cette propriété aura vocation à accueillir deux à trois logements locatifs sociaux. Le montant de l'acquisition est de 127 850 € et la subvention sollicitée s'élève à 44 747,50 €.

4°) **Règlement municipal du cimetière et du site cinéraire de Saint-Lumine-de-Clisson**

La mise en place prochaine d'un colombarium, et les évolutions réglementaires conduisent à modifier le règlement du cimetière. Ce dernier sera affiché à la porte du cimetière.

5°) **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'Agent administratif, temps non complet, 23h00 par semaine (en remplacement d'un poste à 21h00), à compter du 15 février 2022.

6°) **Composition des commissions municipales et comités consultatifs**

Le Conseil Municipal apporte des modifications à la composition :

- de la Commission mairie – aménagement du bourg,
- de la Commission communication,
- du Comité consultatif seniors.

7°) Modification de la délibération sur l'autorisation d'engager les crédits d'investissement avant le vote du budget

A la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal modifie la délibération concernant l'autorisation d'engager les crédits d'investissement avant le vote du budget de la manière suivante :

Chapitres	Crédits ouverts 2021	Le quart
20 - Etudes - licences logiciels	35 805,00	8 951,00
21 - Terrains - matériels	282 807,01	70 701,00
23 - Travaux terrains - Bâtiments - Voirie	143 662,46	35 915,00

Janik RIVIERE,
Maire